# **BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



# Edition Chronologique n°6 du 12 février 2010

# **TEXTE SIGNALE**

# ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine.

Du 30 décembre 2009

#### DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine.

### Du 30 décembre 2009

### NOR D E F F 0 9 3 1 8 9 3 A

Texte modifié:

Arrêté du 26 novembre 2008 (JO n° 282 du 4 décembre 2008, texte n° 24 ; signalé au BOC 2/2009. ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 2 du 3 janvier 2010, texte n° 28 ; signalé au BOC 6/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2008 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès des établissements relevant de l'état-major de la marine ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2009 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du ministère de la défense relevant du service du commissariat des armées,

### Arrête:

Art. 1er. Au tableau de l'article 1er de l'arrêté du 26 novembre 2008 susvisé, les mots : « directeur du commissariat de la marine, à Brest » sont remplacés par les mots : « directeur de la plate-forme achats finances Ouest, à Brest (Finistère) ».

- Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la gestion 2010.
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 2009.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier à la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.